

La Vélomaritime® Etape 4 Boulogne-sur-Mer - Calais

Boulonnais - Boulogne-sur-Mer



(Y. Cadart CD62)



Comme son nom l'indique, La Vélomaritime® est un itinéraire résolument tourné vers la mer. Elle valorise les sites naturels du littoral, mais aussi le patrimoine historique et culturel, la multitude d'activités de plein air, la richesse de la gastronomie entre terre et mer, les ports et les stations balnéaires.

Entre Boulogne-sur-Mer et Calais, La Vélomaritime vous offre des points de vue sur les côtes anglaises. L'itinéraire traverse des villages de pêcheurs pittoresques et le Grand Site de France des Deux-Caps. Ce tronçon promet de belles descentes, mais qui dit descentes dit montées alors ménagez vos efforts ! Vous en serez récompensés par des vues époustouflantes !

Infos pratiques

Pratique : Cyclotourisme / VTC

Durée : 4 h

Longueur : 51.3 km

Dénivelé positif : 598 m

Difficulté : Difficile

Type : Aller-retour

Thèmes : Au fil de l'eau, Bien-être, Côte d'Opale, En famille !, Faune, Flore, Grand Site de France, Patrimoine historique et architectural, Point de vue

Itinéraire

Départ : 2-10 Rue de la Lampe, 62200 Boulogne-sur-Mer

Arrivée : Quai du Danube, 62100 Calais

Balisage :  EuroVélo  Véloroutes et voies vertes

Communes : 1. Boulogne-sur-Mer

2. Wimereux

3. Ambleteuse

4. Audresselles

5. Audinghen

6. Tardinghen

7. Wissant

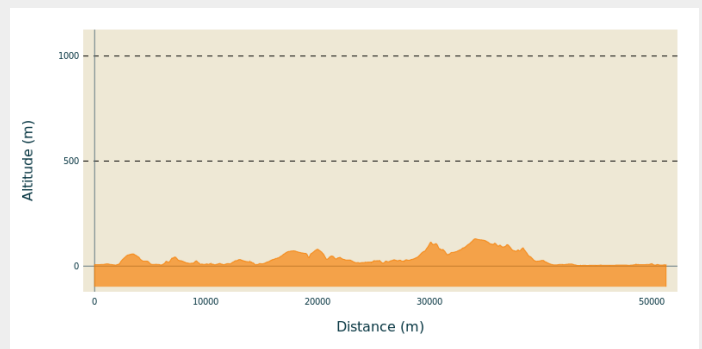
8. Escalles

9. Peuplingues

10. Sangatte

11. Calais

Profil altimétrique



Altitude min 2 m Altitude max 130 m

1. Vous entrez dans une commune. Vous partagez la route avec des véhicules sur des voies à faible trafic. la majorité des rues sur lesquelles vous passez sont limitées à 30 km/h, à l'exception de la rue de Lille et rue Nationale sur lesquelles vous roulez 500 mètres et qui sont limitées à 50 km/h.
2. Vous retrouvez la voie verte que vous partagez qu'avec des piétons et autres cyclistes et mobilités douces.
3. Attention, vous devez traverser une route limitée à 50 km/h.
4. A Audresselles, vous roulez sur des voies à faible trafic.
5. Vous roulez sur une voie verte. Vous n'y croiserez plus de véhicules motorisés à l'exception d'éventuels engins agricoles (rares).
6. Attention, vous traversez une route départementale.
7. En continuant tout droit, vous pouvez rejoindre le Cap Gris-Nez. Vous serez sur voie verte pendant 1,5km avant d'arriver sur des voies partagées. Attention, la montée pour rejoindre le cap Gris-Nez peut être assez rude et vous partagez la route avec des véhicules qui manquent de visibilité dans les tournants.
8. Ici, nous vous conseillons de tourner à gauche puis encore à gauche pour rejoindre l'église de Tardinghen. Un espace a été aménagé avec quelques jeux, des bancs et un magnifique point de vue sur le site des Deux-Caps.
9. Vous roulez sur un chaudiou sur 350m avant de reprendre une voie verte.
10. Attention, vous roulez sur une route départementale jusqu'à Wissant.
11. Attention, vous roulez ici sur une route départementale pendant 1km avant de rejoindre une piste cyclable.
12. Vous quittez la route départementale pour rouler sur une piste cyclable sécurisée.
13. Pour rejoindre le Cap Blanc-Nez, nous vous conseillons de tourner à gauche jusqu'à arriver à Escalles, place de la Mairie. Prenez ensuite à gauche, rue de la Mer, pour arriver jusqu'au parking. Nous vous déconseillons de continuer tout droit vers le Cap avec votre vélo car il y a peu de visibilité et la montée est assez

rude. Vous pouvez mettre votre vélo sur le parking à la fin de la rue de la mer et monter sur le Cap à pied ou descendre vers le cran d'Escalles, la plage.

14. Vous roulez sur une route départementale sur 110 mètres.
15. Attention vous traversez une route départementale.
16. Vous roulez sur une voie partagée sur 800m avant de rejoindre une piste cyclable.
17. Vous roulez sur une voie partagée sur 5 km.

Sur votre chemin...



 Le Fort d'Ambleteuse (A)

 Parking - Maison du Grand Site des Deux-Caps (C)

 Parking Hubert Latham (E)

 Acces principal depuis D940 (G)

 Dunes de Fort-Mahon : entrée secondaire (I)

 parking secondaire (K)

 Parking du Noirda (B)

 point de vue/belvédère de la Motte du Bourg (D)

 Parking principal (F)

 Dunes de Fort-Mahon : entrée secondaire (H)

 Dunes de Fort-Mahon : entrée secondaire (J)

 Dunes de Fort-Mahon : entrée secondaire (L)

Toutes les infos pratiques

i Lieux de renseignement

La Maison du Site des Deux Caps

Ferme d'Haringzelle, 62179 AUDINGHEN

contactsitedesdeuxcaps@pasdecalais.fr

Tel : +33 (0)3 21 21 62 22

<http://www.lesdeuxcaps.fr>



Office de Tourisme de Boulogne-sur-Mer

Parvis de Nausicaa - Bd Sainte Beuve,

62200.0 BOULOGNE-SUR-MER

info@tourisme-boulognesurmer.com

Tel : 03 21 10 88 10

www.tourisme-boulognesurmer.com

Office de Tourisme Intercommunal de Calais Côte d'Opale

12 Boulevard Clémenceau, 62100.0

CALAIS

accueil@calais-cotedopale.com

Tel : 03 21 96 62 40

www.calais-cotedopale.com

Sur votre chemin...



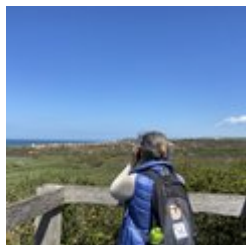
Le Fort d'Ambleteuse (A)

Construit par Vauban entre 1683 et 1690, classé monument historique en 1965, le Fort d'Ambleteuse est aujourd'hui la propriété d'une association de bénévoles qui en assure la protection et l'aide à revivre.

Crédit photo : E.Desauois - Département du Pas-de-Calais

Parking du Noirda (B)

Parking - Maison du Grand Site des Deux-Caps (C)



point de vue/belvédère de la Motte du Bourg (D)

Vue panoramique sur la Baie de Wissant et sur les marais de Tardinghen

Parking Hubert Latham (E)



Parking principal (F)

Nombre de stationnements pour voitures : 100 Nombre de stationnements pour autocars : 2



Acces principal depuis D940 (G)

Crédit photo : ©Google

 Dunes de Fort-Mahon : entrée secondaire (H)

 Dunes de Fort-Mahon : entrée secondaire (I)

 Dunes de Fort-Mahon : entrée secondaire (J)

 parking secondaire (K)

 Dunes de Fort-Mahon : entrée secondaire (L)